SOCIÉTÉ DE LA MAISON DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

RAPPORT ANNUEL

1984 - 1985

La Société de la Maison des sciences et des techniques est une corporation à but non lucratif créée en vertu de la loi sur la SOCIETE DE LA MAISON DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES (1984, chapitre 7) sanctionnée par l'Assemblée nationale le 23 mai 1984.

La Société a le mandat

"de pourvoir, à l'endroit déterminé par le gouvernement, à l'établissement de la Maison des sciences et des techniques destinée à promouvoir la culture scientifique et technique et à faire connaître les sciences et les techniques ainsi que leurs incidences économiques, sociales, culturelles et environnementales", et "d'administrer et d'exploiter la Maison".

TABLE DES MATIERES

	Page
Lettre au Ministre	
Message du Président	1
Conseil d'administration	3
Rapport d'activité	5
Rapport sur la situation financière	9

SOCIETE DE **LA MAISON DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES**

31 juillet 1985

Monsieur Yves Bérubé
Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Science et de la Technologie

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 27 de la Loi sur la Société de la Maison des sciences et des techniques, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la Société de la Maison des sciences et des techniques pour l'exercice se terminant le 31 mars 1985 ainsi que les états financiers et le rapport du vérificateur général.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président du Conseil,

Roland Doré

Roland Doré

454, Place Jacques-Cartier, 4e étage
Montréal, Québec H2Y 3B3
Téléphone: (514) 879-9116

MESSAGE DU PRESIDENT

Il existe au Québec une préoccupation réelle quant à la nécessité de développer la culture scientifique et technique. Les nombreux documents d'orientation des gouvernements, la teneur des mémoires déposés aux audiences publiques tenues en mars 1984 sur le projet de la Maison des sciences et des techniques, les débats à l'Assemblée nationale lors de l'étude de la Loi 62 témoignent de l'intérêt grandissant que les personnes portent à cette question.

Après avoir établi, en 1978, que de nombreux obstacles entravaient un réel "partage des connaissances" (1), le gouvernement du Québec initia plusieurs actions dans le but d'encourager le développement de la culture scientifique et technique. La création de la Société de la Maison des sciences et des techniques s'inscrit dans cet ensemble de mesures.

Au cours des sept mois de son premier exercice, le Conseil d'administration s'est d'abord sensibilisé aux différentes approches muséologiques en Amérique du Nord et en Europe ainsi qu'aux divers modes d'organisation, de gestion et de financement des musées scientifiques et technologiques. Les réflexions qui ont découlé de cette sensibilisation ont permis au Conseil de produire un premier "Plan de développement" de la Maison des sciences et des techniques (MST) ainsi que le "Cadre de référence sur les orientations du programme muséologique". Ces deux documents constituent des jalons importants de la fondation de la MST et rendent compte de l'avancement des travaux de la Société.

(1) Livre blanc sur le développement culturel, gouvernement du Québec, 1978.

Les efforts du second exercice porteront sur l'élaboration des programmes muséologiques (thèmes, sous-thèmes, approche éducationnelle), l'établissement des paramètres architecturaux et la mise en place d'une stratégie de financement des investissements de la Société.

Depuis la création de la Société, en septembre 1984, le Conseil a reçu de nombreuses preuves d'appui. J'aimerais, en terminant, remercier les personnes qui nous ont témoigné leur encouragement ainsi que le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie et la Ville de Montréal pour le soutien qu'ils nous ont apporté.

Je tiens également à remercier les membres du Conseil ainsi que la petite équipe de la Maison pour l'enthousiasme qu'ils ont manifesté et pour l'énergie qu'ils ont déployée au service de la Société.

Le président du Conseil,

Roland Doré

Roland Doré

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Loi sur la Société de la Maison des sciences et des techniques (1984, chapitre 7) entrée en vigueur le 23 mai 1984 prévoit à l'article 5 que les affaires de la Société sont administrées par un Conseil d'administration composé d'au moins 8 membres et d'au plus 12 membres, dont un président et un vice-président.

Le gouvernement créait le 11 octobre 1984, par le décret 2276-84, un conseil de douze membres dont le terme du mandat est d'une durée maximum de 3 ans. Celui-ci ne peut être renouvelé consécutivement qu'une fois. Le président est nommé pour une période de 5 ans, à la même condition.

Président
ROLAND DORÉ
Directeur de l'Ecole Polytechnique

Vice-président
JEAN MONTY
Vice-président exécutif
Affaires générales, BELL CANADA

FRED H. ERNST
Président du Conseil
BG CHECO International

YVON GARIÉPY
Commissaire général
CIDEM

TOBY GILSIG
Vice-président Recherche et Directeur de IREQ
Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ)

JEAN-CLAUDE GUÉDON
Professeur d'histoire et de socio-politique des sciences
Université de Montréal

KAREN MESSING
Professeure Chercheuse
Département des sciences biologiques
UQAM

CARMEN MILLETTE-GINGRAS
Conseiller municipal
Conseil exécutif de la CECM

JEAN-PIERRE NEPVEU
Vice-président administration
LAVO LTEE

ANNICK POUSSARD
Chargée de projet
Conseil de développement du loisir scientifique

JEAN-PASCAL SOUQUE
Conseiller scientifique
Conseil des sciences du Canada

ANDRÉ VALLERAND
Vice-président exécutif
Chambre de commerce du district de Montréal

RAPPORT D'ACTIVITES

Mise en place de la Société

Le décret désignant les membres devant siéger au Conseil d'Administration est entré en vigueur le 11 octobre 1984. Dans les mois qui suivirent, la Société a entrepris de se doter de ressources humaines, financières et matérielles.

Plusieurs actions visant à structurer la Société sur le plan administratif étaient engagées, soit l'élaboration d'un budget de dépenses de fonctionnement ainsi que la réalisation d'un plan comptable, d'un plan de gestion financière et d'une charte des règlements généraux de la Société.

Plan de développement

Le 21 décembre 1984, la Société a soumis au ministre responsable un premier plan de développement quinquennal. Ce plan visait à définir le cheminement d'élaboration des programmes muséologique et architectural de la MST ainsi qu'une évaluation préliminaire des coûts et des échéanciers de réalisation. Le plan comprenait également un programme d'expositions temporaires et d'activités à caractère muséologique devant être implanté dès l'été 1985. L'ouverture de l'exposition estivale Avant-Propos, à l'île Sainte-Hélène en juin 1985, sera la première réalisation de ce programme.

Organisation matérielle

En décembre 1984, la Société a aménagé ses bureaux au 360 de la rue McGill. Ces locaux lui étaient gracieusement offerts pour un terme de six mois par la Société immobilière du Québec. Au cours de cette période, des locaux pour une occupation à plus long terme furent loués et leur aménagement planifié.

Comités du Conseil

Le Conseil, au cours des sept mois de l'exercice, a créé trois comités.

Le comité de "Sélection de candidatures" a défini les paramètres du poste de directeur général et a suggéré une candidature au Conseil d'administration. Le comité sera aussi actif dans la nomination des adjoints du directeur général.

Le comité "Contenu" avait pour mandat de fixer les grandes orientations du programme muséologique, soit sa philosophie d'ensemble, sa mission et ses objectifs. Le "Cadre de référence" du programme muséologique de la MST a été produit par le biais de réunions régulières et de l'étude des données recueillies lors de deux tournées de musées de sciences en Amérique du Nord et en Europe. Ce comité a également coordonné les travaux de consultation du groupe de travail "Terrain" dont le mandat s'inscrivait dans le prolongement des travaux liés au Cadre de référence.

Le comité sur le financement a sommairement élaboré une stratégie de financement des expositions et des aménagements de la MST.

Service des Communications

Afin de répondre aux nombreuses demandes d'information du public sur le projet, le Conseil a créé, en novembre 1984, le service des Communications.

Ce service a assuré les relations avec les publics et a notamment créé un fichier informatisé d'adressage et un plan triennal de développement.

Service de Documentation

Le service de Documentation, mis en place à l'été 1984 par le ministère de la Science et de la Technologie, en collaboration avec l'Université de Montréal, a implanté un système informatisé qui intègre l'ensemble des fonctions documentaires, soit l'acquisition de monographies, de périodiques, de documents audiovisuels et la recherche documentaire sur banques de données internes et externes (télérèférences). Le fonds documentaire du Centre a été transféré à la Société en septembre 1984.

Les expositions scientifiques

Plusieurs études portant sur la possibilité d'accueillir ou de coproduire à Montréal des expositions scientifiques reconnues ont été produites.

Des négociations étaient engagées avec la Commission du centenaire des ingénieurs du Canada sur l'opportunité pour les deux organismes de réaliser conjointement l'exposition technique de 1987 dont la tenue, à Montréal, était prévue dans le cadre des fêtes du Centenaire. Un protocole d'entente fixant les objectifs, le partage de la maîtrise d'oeuvre et la participation des deux organismes au financement de l'exposition a été négocié.

Pendant la même période, une équipe de professionnels était réunie afin de réaliser, pour l'été 1985, un stand d'information sur le projet de la MST. La société retenue pour la conception du stand a été choisie par voie d'appels d'offres.

Le site d'implantation du stand, l'ex-pavillon de la Corée, sur l'île Sainte-Hélène, a été gracieusement offert à la Société par la ville de Montréal. La Société a amorcé la rénovation du bâtiment et l'aménagement des espaces extérieurs. Pendant cette même période, elle a produit le programme d'animation de l'exposition.

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIERE

Dans le cadre de son premier exercice budgétaire couvrant la période du 23 mai 1984 au 31 mars 1985, la Société de la Maison des sciences et des techniques a bénéficié d'un fonds de démarrage du gouvernement du Québec au montant de 650 000 $. Cette source unique de subvention a été utilisée principalement pour le financement de ses dépenses courantes de fonctionnement, lesquelles ont été de l'ordre de 295 040 $.

Toutefois, ce niveau de dépenses comprend une somme de 44 738 $ pour des dépenses dites d'immobilisations qui, par mesure de conformité avec les normes et pratiques comptables en vigueur au gouvernement du Québec, ont été imputées directement aux opérations. Cette dépense correspond aux coûts d'acquisition de mobilier et d'équipement de bureau.

Des placements effectués à même les surplus d'encaisse disponibles ont généré des revenus d'intérêts bancaires de l'ordre de 15 468 $ si bien que l'exercice budgétaire s'est clos par la réalisation d'un excédent de 370 428 $ des revenus et de la subvention gouvernementale sur les frais d'administration. Conformément au statut que lui confère la loi constitutive de la Société, cette somme sera affectée au paiement de ses engagements et obligations contractuelles.